



AUTO MOTO ECOLE CFP CONDUITE

Adresse : 8 Avenue François Mitterand, Local 9004 SIDR Camphriens 1
97441 Sainte-Suzanne
Tel. : 0693 500 504 / 0693 488 588
Mail : cfpconduite2@gmail.com

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « 125 CC » DU PERMIS DE CONDUIRE

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du permis B, qui souhaitent conduire sur le territoire français une moto légère qui n'excède pas 125cm3.

Les conditions d'accès à la conduite d'une moto 125 cm3, pour les personnes titulaires du permis B ont changé le 1er janvier 2011. Désormais il faut 2 ans d'expérience sur un véhicule de la catégorie B et avoir effectué une formation obligatoire d'une durée de 7h.

Cette formation dure 7h et se divise en 3 parties, elle comprend :

- **2h de formation théorique :**

Cette partie théorique consiste à échanger sur différents thèmes de la sécurité routière tels que :

- Les accidents de la route et leurs conséquences;
- Les pièges de la route;
- Les équipements protecteurs adaptés à la moto;
- Les dangers de l'alcool et autres substances.

Chaque personne en formation pourra aussi s'exprimer sur son expérience de la conduite.

- **2h de formation pratique sur plateau uniquement :**

Ces 2 heures doivent vous permettre de maîtriser votre véhicule et de vous y adapter, par le biais des différents exercices effectués avec votre formateur et notamment :

- Prise en main du véhicule ;
- Vérification du véhicule ;
- Démarrage du véhicule ;
- Positionnement du conducteur ;
- Passage des vitesses ;
- Freinage ;
- Positionnement sur la chaussée ;
- Tenir l'équilibre avec ou sans passager.

- **3h de formation pratique en circulation (en agglomération et hors agglomération) :**

Elles se déroulent avec l'élève pour 1 moniteur. Pendant toute la séance vous allez être relié à votre moniteur grâce à une liaison radio. Votre moniteur vous suit dans une voiture ou à moto.

La conduite dure au minimum 50 min selon les indications que vous donne le formateur.

Ensuite 10 minutes sont consacrées à un bilan personnel et à des explications détaillées de votre moniteur.

Durant la conduite vous devez être en mesure :

- D'adapter votre vitesse à la circulation ;
- De bien vous placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts ;
- De franchir une intersection ;
- De dépasser en toute sécurité.

L'attestation de suivi de formation :

À l'issue de cette formation, une attestation de suivi de formation sera remise par l'auto-école. Elle sera à présenter lors d'un possible contrôle des forces de l'ordre. Vous devrez aussi présenter votre relevé d'assurance et votre permis de conduire en cours de validité.